

Le Taillan-Médoc

entre ville et vignes

# Le déploiement de la fibre au Taillan-Médoc

Réunion publique de quartier - Mai 2017



# Le contexte du déploiement



## 3 zones distinctes pour le FTTH (définies par le régulateur)

- **Zone très dense** (seulement Bordeaux en Gironde)
  - concurrence par les infrastructures
  - 45% des logements éligibles à fin mars 2017
  - Ambition : 80% à fin 2017
- **Zone moins dense conventionnée** (Métropole hors Bordeaux)
  - Réseau mutualisé construit par Orange sur fonds propres
  - 36% des logements éligibles (57% adressables) à fin mars 2017
  - **Objectif : 100% des logements adressables à fin 2020 → dont le Taillan-Médoc**
  - **Objectif : 100% des logements raccordables à fin 2022 → dont le Taillan-Médoc**
  - Déploiements sur la période 2015 - 2022
- **Hors Métropole**
  - Le réseau très haut débit fibre ne pourra être apporté que par l'initiative publique
- **Éligibilité**
  - <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

FTTH : Fiber to the home

Adressable : L'armoire de rue est installée mais pas la fibre jusque dans la rue

Raccordable : le logement est éligible à la fibre optique



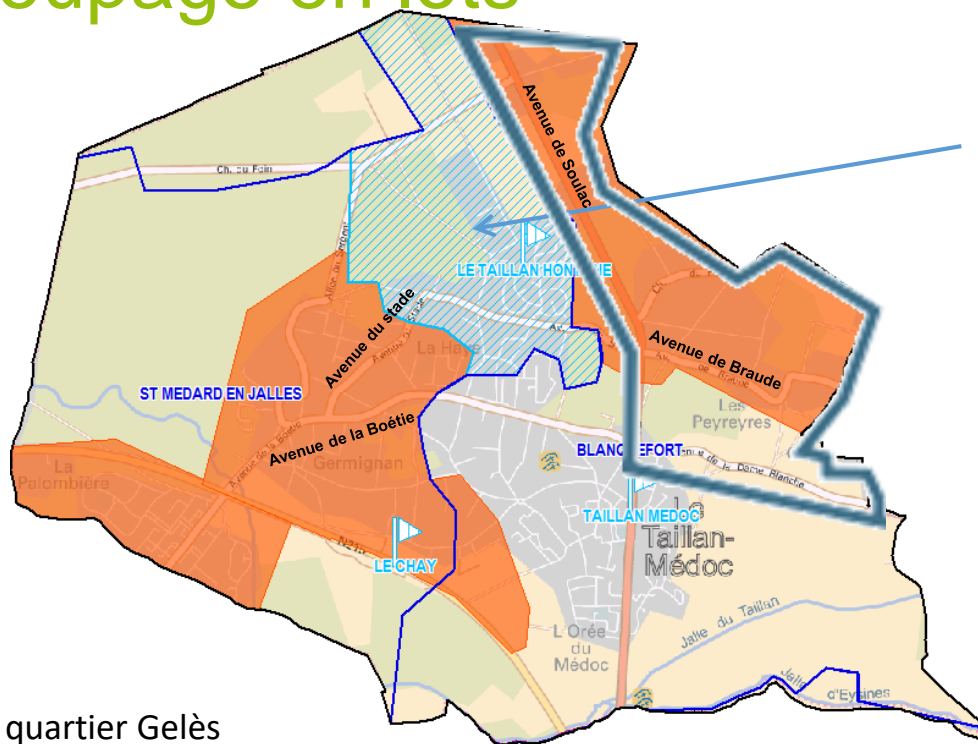
# La situation du FTTH au Taillan-Médoc

- Calendrier de déploiement
  - Début des études : 2015
  - Début des déploiements : 2016
  - Objectif 100% des logements adressables : 2020
  - Objectif 100% des logements raccordables : 2022
  
  - Convention Métropole - Orange

Adressable : l'armoire de rue est installée

Raccordable : le logement est éligible à la fibre optique

# Le découpage en lots



Zone hachurée couverte par le NRA MeD construit par la Métropole

— Contour du quartier Gelès

- **Le lot 1** compte 3 300 logements soit 75% de la commune
- Le lot 2 compte 25% des logements de la commune
- Seulement 2 lots au Taillan-Médoc

# Etapes du déploiement

- Été 2017
  - 1er Point de Mutualisation opérationnel
- Fin 2017
  - 3 points de mutualisation installés (partie sud du lot 1), soit 1050 logements adressables (23% des logements)
  - 550 logements raccordables (12% des logements)
- Fin 2018
  - 5 points de mutualisation supplémentaires installés pour finir le lot 1, soit 1 750 logements adressables supplémentaires
  - Soit 75% des logements adressables sur la commune
- A partir de 2019
  - déploiement du lot 2
- Chiffres INSEE
  - 2009 (base convention 2013) : 3 500 logements
  - 2016 : 4 664 logements (+33%)

# Points de vigilance

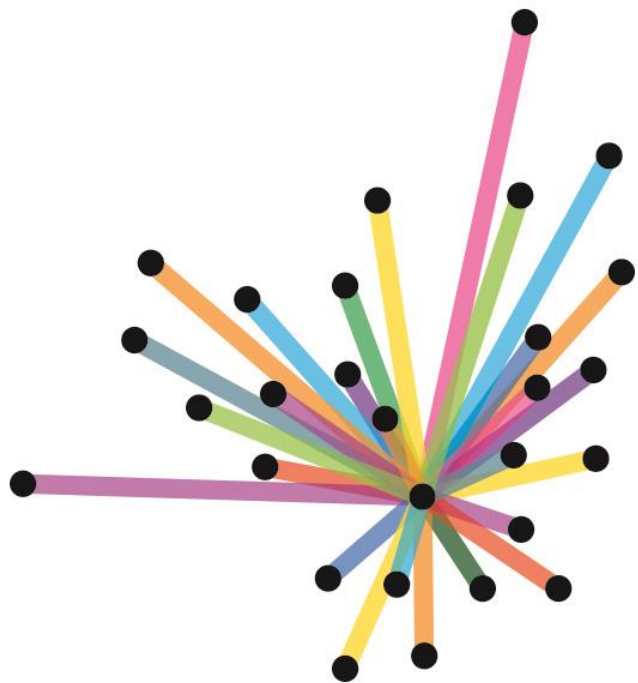


- **Les bailleurs sociaux**
  - Conventions d'opérateurs d'immeubles signées avec des opérateurs peu enclin à jouer le jeu
- **Les syndics de copropriétés**
  - Convention d'équipement (pose et exploitation du réseau intérieur à titre gratuit)
  - ou convention de mise à disposition (exploitation du réseau intérieur à titre gratuit)
- **Les logements desservis par voie aérienne**
  - Appuis aériens Enedis évités
  - La pose d'appuis aériens est plus longue pour les logements concernés
- **Les arbres installés sur domaine privé**
  - Qui débordent sur le domaine public et empêchent la pose des fibre optique en aérien

# Le rôle de la Métropole

- Etre facilitateur pour les opérateurs
- Suivre les déploiements, prioriser, anticiper
- Informer le communes et les administrés





**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**